



COMMUNE DE SAINTE-HELENE (33480)
Canton Sud-Médoc

AVIS AU PUBLIC

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le Conseil Municipal de Sainte-Hélène, en séance ordinaire, se tiendra le

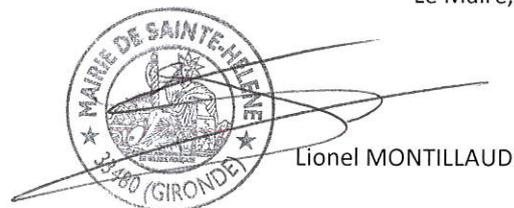
Vendredi 10 juillet 2020 à 18 heures – Salle du Conseil municipal
avec un nombre limité pour le public à 5 personnes

L'ordre du jour de cette séance portera sur la question suivante :

I. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux :

- Mode de scrutin : scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;
- Délégués titulaires élus : 7
- Délégués suppléants : 4

Le 03 juillet 2020,
Le Maire,


Lionel MONTILLAUD